

Commission canadienne du lait pour les principaux produits laitiers. Le gouvernement fédéral ne peut évidemment pas fixer les prix à payer pour le lait et la crème dans une province, mais le prix de soutien du lait est fondé sur la valeur marchande calculée du lait en rapport avec les prix de soutien de produits provenant d'établissements dont l'efficacité est jugée normale.

La Commission canadienne du lait annonce aujourd'hui que son prix de soutien de la poudre de lait écrémé restera à 20c. la livre et que celui du beurre demeurera au niveau de 65c. fixé en septembre dernier. Ce prix du beurre dépasse de 2c. celui qui était en vigueur le 1^{er} avril 1968, une hausse correspondante s'étant produite dans la valeur du lait et de la crème sur le marché comparativement à l'an dernier. Pour compléter la valeur marchande et assurer le niveau de soutien de \$4.85, le taux de la subvention directe applicable au lait de transformation et à la crème sera de \$1.25 le cent livres de lait, accompagné d'un taux équivalent pour la crème.

Le programme de stabilisation des prix des produits laitiers repose sur le principe visant à fournir des revenus équitables aux producteurs pour la quantité de lait et de crème industriels que requiert la fabrication de produits laitiers pour le marché canadien. Voilà la base du système des quotas de subventionnement de la Commission canadienne du lait. On s'inquiète cependant du volume actuel de produits excédentaires et des possibilités d'autres augmentations.

Il existe un sérieux excédent de lait écrémé en poudre. La production du beurre depuis le mois d'octobre dernier a augmenté de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier. En 1968, la Commission a dû acheter 8 millions de livres de fromage cheddar excédentaire afin de soutenir le prix marchand de ce produit. Les autorités britanniques songent à imposer des restrictions aux importations de fromage dans leur pays. Ces surplus se produisent au moment même où les prix des produits laitiers sur le marché international sont gravement déprimés par suite de la surproduction mondiale.

Les associations de producteurs pressent le gouvernement d'accroître le prix de soutien du lait pendant l'année à venir. Je suis sûr cependant qu'elles comprendront, à la lumière de la situation du marché, que toute augmentation de prix des produits dans le moment ne serait pas justifiée. Mais le gouvernement tâchera d'obtenir suffisamment de fonds pour s'assurer que tout changement dans le revenu net des producteurs ne résulte pas d'un niveau de soutien plus bas, mais plutôt des augmentations de frais d'exportation des produits laitiers excédentaires.

[L'hon. M. Olson.]

Le coût de l'écoulement des excédents doit être financé par la Commission canadienne du lait, au moyen des fonds prévus pour les subventions. Cet arrangement est conforme à la politique énoncée récemment par le gouvernement, qui est bien comprise par les producteurs et leurs représentants, et suivant laquelle le coût de cet écoulement doit être à la charge de l'industrie laitière.

• (4.30 p.m.)

A cette fin, la Commission retient une certaine partie des paiements de subvention. Le taux actuel de retenue pour le lait est de 21 c. le cent livres. A compter des livraisons effectuées à partir du 1^{er} avril, la Commission exigera une retenue moyenne de 29 c. sur les subventions pour le lait.

La retenue pour la crème sera maintenue pour le moment au niveau actuel de 1c. la livre de matière grasse. Toutefois, si les approvisionnements de matière grasse continuent d'augmenter, il faudra peut-être modifier la retenue pour la crème et le lait à la fois.

D'autre part, advenant une amélioration sensible des approvisionnements ou de la situation des prix des produits laitiers sur le marché international, il se pourrait que la Commission du lait soit en mesure de rembourser une partie des retenues aux producteurs.

Étant donné que les frais de mise en vente des excédents de production constituent une dépense que doivent absorber les producteurs et qui réduit leurs revenus nets, il est important pour l'industrie qu'on prenne tous les moyens disponibles pour prévenir des excédents inévitables. Nous avons déjà discuté cette question avec certaines organisations, et j'ai demandé à la Commission de continuer activement ces discussions.

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): L'annonce qu'on vient de faire indique surtout—pour ne pas dire uniquement—que la subvention versée aux expéditeurs de lait industriel ne changera pas. D'autre part, nous déduisons que les frais des producteurs ont augmenté par suite du programme d'exportation. Ils sont donc au même point que l'an dernier, mais leurs frais d'exploitation ont augmenté. En fait, leur situation est pire, car la retenue supplémentaire leur donnera un revenu net moindre. Comme c'est aujourd'hui le dernier jour de la campagne laitière, je signale que l'annonce du ministre vient trop tard pour permettre aux intéressés de rajuster leurs activités.